

REPONSES AUX QUESTIONS DIVERSES

DES ORGANISATIONS SYNDICALES PAR THEMES

COMITE TECHNIQUE du 19/01/2016

I. GESTION PERSONNEL

Question :

Plan de requalification des personnels Biatss (note de service no 2015-172 du 12 oct 2015 / B.O spécial n° 10 du 19 Nov 2015)

Cette note rappelle que pendant 3 ans il y aura une augmentation des requalifications de catégorie C en B et de catégorie B en A .

Si certains de nos agents bénéficient de ces promotions pourront ils espérer rester à l'université ? AMU a-t-elle prévu et arrêté une politique à ce sujet ? (**UNSA EDUCATION**)

Réponse :

Le plan de requalification des catégories B et C s'inscrit dans l'entrée dans la carrière des BIATSS, il s'agit d'une orientation nationale de politique RH pour chaque académie. Dans le cadre des travaux de gestion prévisionnelle des emplois et compétences, les académies sont invitées, pour la gestion de la filière administrative, à intégrer les éléments permettant la réalisation du plan de requalification des catégories C et B.

En 2016, l'objectif prévisionnel de requalification supplémentaire par concours interne et liste d'aptitude fixé à l'académie d'Aix-Marseille est de 4 requalifications de B et A et de 12 requalifications de C en B Pour atteindre l'objectif de requalification les académies sont invitées à mobiliser les moyens de formation pour accompagner les agents des services dans la préparation des concours internes et à mettre en place des mesures de transformations d'emplois.

L'académie d'Aix-Marseille n'a pas sollicité AMU.

Les éventuelles situations individuelles seront traitées au cas par cas.

II. COMMUNICATION

Question :

Campagne de lutte contre l'homophobie :

Une campagne nationale, destinée à informer et sensibiliser les collégiens, lycéens, étudiants et l'ensemble des membres de la communauté éducative aux violences et discriminations à caractère homophobe, s'appuie sur :

- la diffusion d'outils de prévention et d'information ;
- un service d'écoute et d'aide pour les victimes et témoins d'actes ou de comportements d'homophobies, assuré par les professionnels de SIS-Association, accessible depuis un portail d'entrée unique sur le web ;
- un guide "(re)connaître pour mieux agir

Quelles actions seront menées au sein d' AMU ? (**UNSA EDUCATION**)

Réponse :

Un document sera prochainement présenté en CT, il reprendra l'ensemble des éléments abordés pour cette question. Le dispositif comprendra notamment la désignation d'un « référent écoute ».

La lutte contre les discriminations sera ajoutée à la mission pour l'égalité dans l'organisation à venir de l'université.

III. DIVERS

Question :

Lors des réponses écrites aux questions diverses des organisations syndicales pour le Comité Technique du 15 décembre 2015 le président a précisé que certaines questions posées par les représentants des personnels ne relevaient pas du Comité Technique et qu'elles seraient traitées dans les instances concernées.

Au sujet des 3 questions posées par le Sgen-CFDT et pour lesquelles aucune réponse n'a été donnée :

a) Nous avons eu connaissance par hasard de la lettre du président adressée aux directeurs de composantes le 28 janvier 2015 sur les efforts à faire en matière budgétaire. Il est évident que ce type de recommandation a un impact sur le fonctionnement de l'université. Nous demandons que les représentants du personnel au CT soient eux aussi destinataires de ces courriers.

b) Pourrait-on avoir le calendrier complet de toutes les élections prévues en 2016 dans AMU : conseils de composantes, conseils de gestion etc...

c) Pourrait-on avoir les résultats par bureau de vote des élections aux conseils centraux d'AMU pour tous les collègues et tous les conseils ?

Pouvez-vous nous dire dans quelles instances nous devons les poser ? (SGEN-CFDT)

Réponse :

Les responsables des composantes sont destinataires des informations issues du vote portant sur le débat d'orientation budgétaire. Ce sont ensuite les directeurs des composantes qui traduisent cette politique en interne.

Un rappel est fait sur la nécessité de ne pas aborder l'ensemble des sujets dans toutes les instances, le Président étant garant des prérogatives de chaque instance.

Les membres du CA sont destinataires, ce mardi 19 janvier, du calendrier complet des élections prévues en 2016.

Les résultats par bureau de vote sont adressés aux organisations syndicales sur leur demande écrite.

Question :

Constitution du comité électoral consultatif

Pour le Sgen-CFDT (et le ministère de l'ESR) il serait normal que le président de l'université veille dans la désignation des membres du comité à assurer « la diversité des représentants locaux ».

Un représentant de toutes les organisations syndicales représentatives d'AMU (personnels et usagers) devrait faire partie de cette commission. Comme les statuts de l'université ne le permettent pas actuellement et dans l'attente de leur modification éventuelle, le Sgen-CFDT demande au président de s'engager à inviter les représentants du personnel et des usagers lors de chaque réunion de ce comité électoral. **(SGEN-CFDT)**

Réponse :

Toutes les organisations syndicales (personnels et étudiants) seront conviées aux réunions du comité électoral consultatif.